

NOTE D'INFORMATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022
SALLE SAINT-NICOLAS FERDRUPT

COMPTE RENDU DE L'USAGE DES DELEGATIONS DE L'EXECUTIF

Dans le cadre de l'exercice des délégations reçues du Conseil Communautaire, l'exécutif rend compte des différents dossiers en cours de réalisation.

ASSAINISSEMENT - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - GROUPEMENT DE COMMANDE - APPROBATION DE LA CONVENTION ET SES ANNEXES (pièces jointes)

Une commande groupée du marché d'étude pour réaliser les schémas directeurs de l'assainissement communaux et du SI épuration du Thillot et de ses environs, l'Agence Technique Départementale des Vosges (ATD88) a été désignée comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Il est proposé d'approuver la convention de groupement de commande ainsi que ses annexes.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

COMPLEXE AQUATIQUE PISCINES ET ESPACE BIEN-ETRE - TARIFICATION

La gestion du complexe aquatique piscines et espace bien-être situé sur la Commune de Le Thillot nécessite une organisation complémentaire de la tarification.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE – CLASSEMENT EN PREMIERE CATEGORIE

L'Office du Tourisme Communautaire (OTC) a été créé au 01 janvier 2022. La CCBHV doit demander le renouvellement du classement en 1^{ière} catégorie de l'OTC et à cette fin il convient d'approuver cette démarche.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

ZONE ECONOMIQUE PRESLES – PERMIS BOIS - FIXATION TARIF

Pour assurer l'entretien de certaines zones économiques d'intérêt communautaire certaines dispositions doivent être prises. Des zones économiques naturelles sont boisées, il est nécessaire de déterminer les conditions.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

TRESORERIE DE LE THILLOT - MOTION

La Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges a décidé de redéployer les trésoreries du département, celle du Thillot serait concernée. Aussi il est proposé de d'adopter une motion indiquant notre point de vue.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL - COMMUNES 2022

Chaque année la Communauté de Communes détermine avec les Communes la répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal - Communes 2022. Cette année il s'élève à 473 815 €, il est proposé de répartir ce produit selon le droit commun.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

BUDGETS – DECISIONS MODIFICATIVES

Au vu des dépenses réalisées à ce jour sur certains budgets de la Communauté de Communes, il apparaît nécessaire de modifier certaines affectations de comptes, un document annexe joint reprend ces différents besoins par budget.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

NOTES :